



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 avril 2026

(En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<u>Délibération</u> <u>N° 2026/04/01</u>	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Séance du 20 mars 2026</u>	<u>Approuvée à</u> <u>l'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N° 2026/04/02</u>	<u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>Séance du 27 mars 2026</u>	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N° 2026/04/03</u>	<u>Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU)</u> Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice, et intègre les soldes d'exécution de l'année précédente sur chaque section, fonctionnement et investissement.	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N° 2026/04/04</u>	<u>Vote des subventions aux associations</u> Le conseil municipal a décidé de verser des subventions pour un montant de 5 850,00 € à 17 associations valdébennes et locales.	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>
<u>Délibération</u> <u>N° 2026/04/05</u>	<u>Tableau des effectifs des emplois permanents</u> Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs permanents de la commune et inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales au budget.	<u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/04/06</u></p>	<p><u>Vote des taxes directes locales 2026</u></p> <p>Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition depuis 2019 restant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35,38% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, - 54,04% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, - 10,19% pour la taxe d'habitation. 	<p><u>Approuvée</u> à <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/04/07</u></p>	<p><u>Majoration de la taxe d'habitation pour les résidences Secondaires</u></p> <p>Le conseil municipal décide de passer de 40% à 60% la part communale de cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/04/08</u></p>	<p><u>Désignation des représentants de la commune du Vaudoué à l'Assemblée du Syndicat Mixte AGEDI</u></p> <p>Sont élus, les membres dont les noms suivent :</p> <p><u>Titulaire</u> : DESMEYTER Joëlle</p> <p><u>Suppléant</u> : BUGUINET Didier</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/04/09</u></p>	<p><u>Désignation du délégué complémentaire au Syndicat Intercommunal du Collège de La Chapelle la Reine</u></p> <p>Est élu, le membre dont le nom suit :</p> <p><u>Suppléant</u> : GOURIOU Pauline</p> <p>Rappelle les autres membres titulaires Mme DEPAS et M. CALMY et suppléant Mme BIEN.</p>	<p><u>Approuvée</u> à <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/04/10</u></p>	<p><u>Délibération complémentaire F1347 et F1348</u></p> <p>Le conseil municipal a modifié l'appellation des parcelles AC1347 et AC1348 en F1347 et F1348 suite à la rectification du géomètre et de nommer M. BUGUINET 1^{er} adjoint au maire.</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>

<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/04/11</u></p>	<p><u>Appel à projet ACTEE/AAP Chêne 6 – FNCCR subventionnant l'étude thermique</u></p> <p>Valide la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'appel à projet Chêne 6 et le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SDESM.</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>La majorité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/04/12</u></p>	<p><u>Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage public 2027-2030</u></p> <p>Renouvelle l'adhésion au groupement de commande coordonné par le SDESM pour 2027-2030.</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>
<p><u>Délibération</u> <u>N°2026/04/13</u></p>	<p><u>Vente de la maison au 21 rue des Templiers</u></p> <p>Le conseil municipal approuve le démembrement du parcellaire, cède le lot A de 286 m² pour un montant de 160 000,00€.</p>	<p><u>Approuvée à</u> <u>L'unanimité</u></p>

Date d'affichage : 21 avril 2026

Date de diffusion sur le site internet de la commune : 21 avril 2026

Michel CALMY,
Maire du Vaudois



